

N°72 – 27 FEVRIER 2023



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY

27.10.2022
27.02.2023



Gravelines, station balnéaire de la mer du Nord et ville fortifiée au patrimoine classé, compte près de 12 000 habitants. Elle est membre de la Communauté urbaine de Dunkerque et du SIVOM. Longtemps portée par la pêche et l'agriculture, son économie s'est progressivement industrialisée dans les années 1970, avec le développement du port de Dunkerque à l'ouest de l'agglomération et l'implantation de six réacteurs de la centrale nucléaire dès 1980.

Le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme réunit 18 communes de la Flandre littorale et intérieure, entre Dunkerque, Calais et Saint Omer, pour près de 40 500 habitants. Il offre un visage contrasté entre le nord très urbanisé, et le Sud plus rural. Il est investi en matière de promotion culturelle, sociale et réalise des équipements à vocation intercommunale.

Bertrand RINGOT
Maire de Gravelines,
Président du SIVOM des Rives
de l'Aa et de la Colme

Contact : Ville de Gravelines
Place Albert Denvers
59820 GRAVELINES
T +33 3 28 23 59 00
Site Internet: www.ville-gravelines.fr

Le point de vue de la ville de Gravelines et du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme

EN BREF.

Fort d'un territoire singulier autour de la ville de Gravelines et du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme où la frange littorale nord est fortement industrialisée, les enjeux de décarbonation sont au cœur des préoccupations pour l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Aux côtés du développement des énergies renouvelables, des objectifs de sobriété énergétique, le programme relatif aux nouveaux réacteurs nucléaires, sollicité par la municipalité de Gravelines dès 2004, entre pleinement dans cette considération notamment autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines.



Débat public nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
nouveaux-reacteurs-nucleaires@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly



LA SINGULARITE DU TERRITOIRE, ANCRÉ DANS LES ENJEUX DE L'ENERGIE

Le dunkerquois s'est fortement industrialisé à partir du milieu des années 1960, avec l'arrivée notamment de l'aciérie Usinor (aujourd'hui Arcelor Mittal) et le développement du Grand Port Maritime de Dunkerque, actuellement 3^{ème} port français et 7^{ème} port du Range Nord européen. Cette transformation s'est accompagnée d'importantes créations d'emplois, de développement d'activités économiques liées et de synergies industrielles recherchées de manière toujours plus accrues. C'est tout un écosystème économique, social et d'attractivité existant.

Cette importante industrialisation induit un très fort besoin en énergie principalement pour le fonctionnement des process industriels.

A titre d'illustration, citons Arcelor Mittal ou encore Aluminium Dunkerque, à Loon Plage, qui consomme à lui seul l'équivalent d'une demie tranche de la centrale nucléaire de Gravelines (NB. Une tranche nucléaire du CNPE de Gravelines produit 900MW).

Cette densité industrielle, et donc consommatrice d'une très grande quantité d'énergie, entre pleinement dans notre réflexion commune pour garantir durablement l'approvisionnement en énergie indispensable à la bonne santé économique du territoire.

Eu égard aux enjeux énergétiques rappelés, le territoire s'est engagé activement avec le développement d'un pôle d'excellence énergétique pour renouveler sa dynamique territoriale et son expertise en matière d'énergie et ainsi prévoir durablement l'évolution de la filière complète.

Il dispose ainsi d'une véritable plateforme énergétique diversifiée avec une centrale nucléaire sur la commune de Gravelines, gazoduc, un terminal méthanier, un réseau de chaleur, ... Le territoire a également été retenu pour le développement d'un projet d'implantation d'un champ éolien off shore d'une puissance de 600MW et aussi d'un premier site de production d'hydrogène vert qui sera accueilli d'ici 2024 sur la commune de Loon Plage, située dans le périmètre du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme.



Source. Ville de Gravelines

Disposer d'un mix énergétique sur le territoire toujours renouvelé constitue d'ailleurs un véritable atout pour l'attractivité durable du territoire et accompagne la mutation de ce dernier.

En effet, eu égard à la forte concentration de gros émetteurs de GES sur le territoire, aujourd'hui le territoire conduit son évolution économique autour notamment d'une dynamique industrielle nouvelle avec la constitution d'un écosystème autour des enjeux de la décarbonation. Sobriété énergétique recherchée, transformation des outils de production industriels, développement de filières nouvelles autour des enjeux de l'énergie (pour illustrer, arrivée d'une gigafactory sur le territoire du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour la production de batteries automobiles électriques, ...).

Cette importante mutation au bénéfice de la décarbonation est indispensable pour contribuer à l'atteinte des enjeux de neutralité carbone à horizon 2050 et nécessite une forte source en électricité.

L'ensemble de ces considérants nous amène à penser qu'il est indispensable de garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie pour la bonne santé économique du territoire dans le cadre d'un bouquet énergétique adapté et de l'indispensable évolution vers des capacités de production accrues apportées par l'implantation de nouveaux réacteurs nucléaires dans lequel s'inscrit le projet d'implantation de 2 EPR nouveaux sur le site de Gravelines.

LA LEGITIME EVOLUTION DU CNPE DE GRAVELINES VERS L'IMPLANTATION DE 2 NOUVEAUX REACTEURS DE TYPE EPR

Suite au discours de Belfort du 10 février 2022 de Monsieur le Président de la République annonçant la feuille de route stratégique voulue en matière énergétique et notamment avec un pan consacré au renforcement de la production d'énergie décarbonée autour des ENR et de la consolidation de la filière nucléaire française, le programme de nouveaux réacteurs nucléaires de dimension national présenté par l'exploitant Edf prévoit un projet de construction de 3 paires de réacteurs nucléaires de type EPR2 situés tout d'abord sur Penly, puis Gravelines et enfin en Auvergne-Rhône-Alpes (source. Dossier du maître d'ouvrage Edf).

Par délibérations notamment des 3 avril 2019 et 7 avril 2021 pour la ville de Gravelines et par délibérations des 27 juin 2018, 14 mars 2019, pour le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, ainsi de longues dates, la commune de Gravelines et le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme sont engagés dans l'évolution légitime et le confortement du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines en faveur de l'implantation de réacteurs de type EPR2 de nouvelles générations.

En effet pour accroître la production d'énergie décarbonée, outre le développement des ENR, la filière nucléaire doit pouvoir être confortée. A ce jour, il apparaît évident que notre pays comptera encore pendant des décennies une part de nucléaire dans son mix énergétique.

Le site nucléaire de Gravelines présente des atouts et enjeux majeurs que l'on ne peut négliger :

- D'abord, parce que les habitants gravelinois ont appris à vivre avec la culture du risque depuis plus de 40 ans ;
- Parce que la majorité des salariés du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines vivent dans le périmètre restreint autour de la centrale ;
- Parce que la ville de Gravelines dispose des services et équipements de proximité permettant d'accueillir les nouvelles populations présentes

pour la phase chantier puis exploitation de 2 nouveaux EPR2, comme l'équipement SPORTICA ;

- Parce que Gravelines est situé au carrefour Nord Européen ;
- Parce que le site nucléaire est situé en bord de mer, ne présentant aucune difficulté pour s'approvisionner en eau nécessaire au process ;
- Parce que le CNPE de Gravelines promeut des synergies avec les autres acteurs économiques tels qu'Aquanord (en fournissant de l'eau régulée en température pour le développement de l'aquaculture) ou encore le Terminal méthanier (amenée sur un réseau d'eau tiède issue du circuit de refroidissement de la centrale nucléaire aux fins de regazéifier le GNL de façon décarbonée). Une véritable écologie industrielle à préserver et à pérenniser !
- Parce que la capacité avec de nouveaux réacteurs de type EPR 2 est indispensable aux enjeux de décarbonation du territoire et notamment de la mutation des filières économiques industrielles (cf. développement ci-dessus) ;
- Parce que l'activité nucléaire génère actuellement plus de 14 500 emplois directs, indirects et induits sur le territoire depuis plus de 40 ans. Réduire l'activité conduirait à un bouleversement économique et social profond et majeur ;
- Parce que cette source d'énergie nucléaire fournit de l'électricité décarbonée, à bas coût, avec une

flexibilité d'approvisionnement et dans des conditions de sûreté et de sécurité très encadrées.

Ce programme de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 nécessite que des conditions de réussite soient au rendez-vous sur les enjeux du grand chantier, d'implantation puis d'exploitation notamment en termes de sécurité, sûreté, environnement, concertation publique et gouvernance, impacts territoriaux, aménagement du territoire, habitat, mobilité, emploi, formations et compétences, économie durable, ...

Les acteurs du territoire, chacun dans leurs missions, sont mobilisés et continueront à s'organiser autour de ce programme nucléaire majeur pour la réussite des conditions indispensables et inhérentes à un tel projet entrant pleinement dans la décarbonation du territoire.

CONCLUSION

Au vu des particularismes de nos territoires, très fortement industrialisés, en mutation, s'engageant dans les enjeux de développement économique durable et de décarbonation, et donc gros consommateurs d'énergie, les territoires de la ville de Gravelines et du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme soutiennent durablement le développement des énergies renouvelables ainsi que l'évolution du CNPE de Gravelines pour l'accueil de 2 nouveaux réacteurs de type EPR 2 dans le cadre du programme de nouveaux réacteurs nucléaires annoncé. Les acteurs entendent se mobiliser, chacun dans leurs missions, afin que les conditions d'accueil d'un grand chantier nucléaire puis de l'exploitation des futurs réacteurs soient réunies sur l'ensemble des aspects inhérents à un tel projet.

